



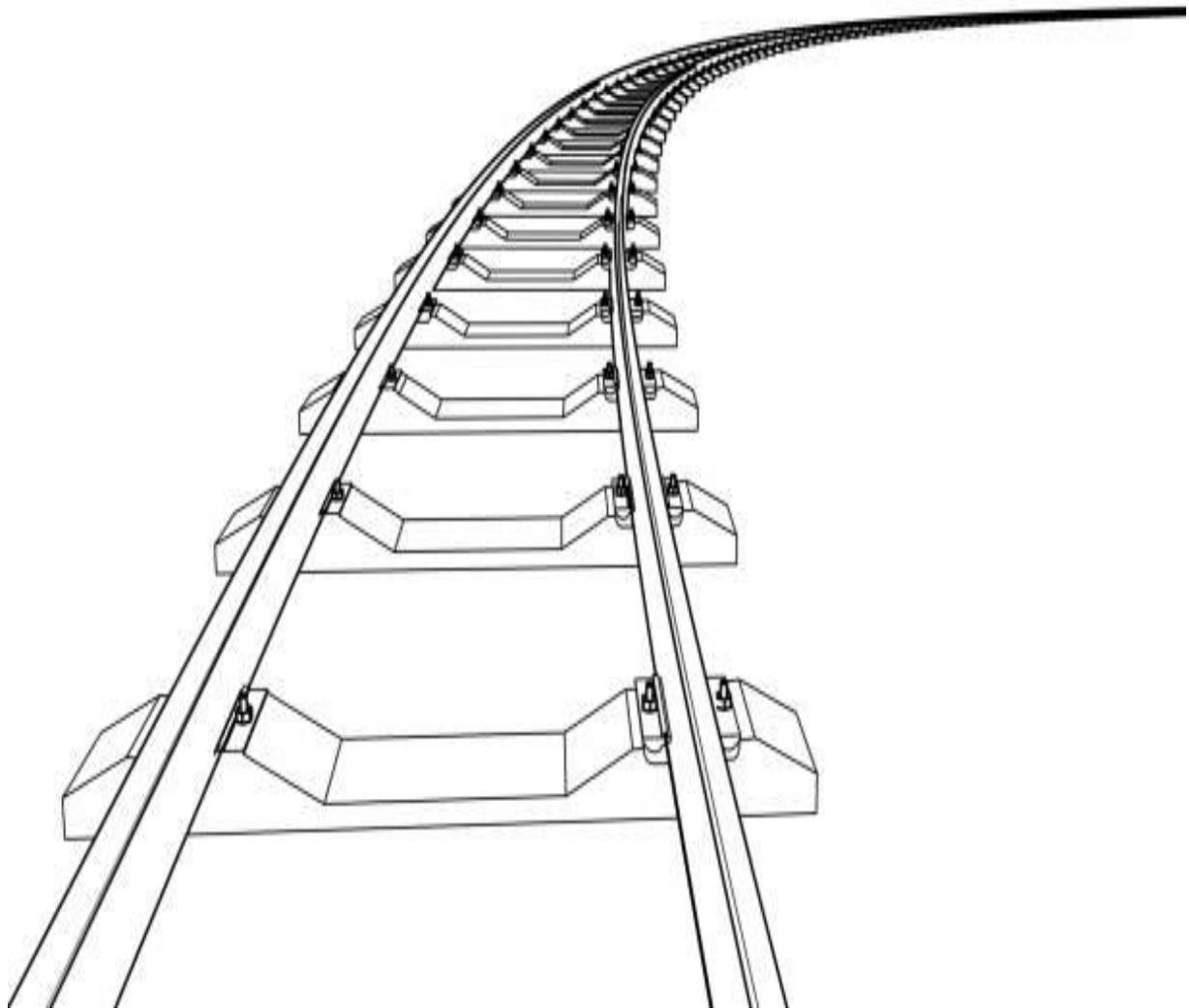
La voix de la CFDT

CHEMINOTS RETRAITES



BULLETIN MENSUEL EDITE PAR LE BUREAU DE LA SNR CFDT CHEMINOTS

Janvier N°2025
2025-01



Fédération Générale des Transports et de l'Équipement
Union Fédérale des Retraités et Préretraités

3, du pont des Halles 94150 Rungis
TEL : 06 26 73 19 75 Email : retraitescfdtcheminots@cfdtcheminots.org

EDITO

En complément du billet d'humeur de notre secrétaire, nous souhaitons revenir également sur la situation de l'entreprise, de la CPRPF et les conséquences qui en découlent pour nous, cheminots salariés et retraités.

Après le peu d'empathie manifesté par Mr TABAROT pour le suicide de notre collègue conducteur de TGV, Bruno REJONY, les propos du ministre sur la limitation du droit de grève durant les fêtes de fin d'année sont déplacés. Alors que les célèbres DII permettent de prévoir un plan de transport adapté en cas de conflit social.

En même temps, les médias nous apprenaient que ce dernier était aussi visé par une enquête préliminaire pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts, signalement effectué par la haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) depuis ...2021 !!!!!!!

Voilà de quoi instaurer un excellent climat de confiance avec les partenaires sociaux...

Le FRET ferroviaire (français et une partie européenne) est sacrifié par l'union européenne.

L'application du 4^{ème} paquet ferroviaire (décret Européen) pour rétablir la concurrence est passé par là.

Joli discours « pipeau » qui permet tout d'abord de faire 89 % du trafic fret par la route contre 9 % par le chemin de fer, et ce avec la bénédiction du gouvernement ou de l'entreprise SNCF.

Incapable d'enrayer cet effondrement à part quelques vagues promesses...

Pour l'alibi de l'écologie, on repassera plus tard !

L'italien TRENITALIA commence à avoir une réputation sur le réseau à grande vitesse avec son offre FRECCIAROSSA. Cette offre serait moins chère même que les OUIGO... (voir trajet PARIS/LYON sur le site...)

Idem pour les TER, en PACA, TRANSDEV, filiale commune de la caisse des dépôts et consignations et...de la RATP, a gagné l'appel d'offre sur la ligne Marseille/Nice.

Une augmentation de 2,2 % a été obtenue au forceps, ce qui permet de compenser plus ou moins les effets de l'inflation, pourtant en baisse.

Une nouvelle source d'inquiétude : la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur la déclaration des impôts sur le revenu !!! véhiculée par le pouvoir :

Il a fallu un décret pour maintenir le Président du Conseil d'administration dans ses fonctions. Le Conseil d'administration n'a pas travaillé sur les dossiers surtout celui les PSNP (prestations spécifiques non pérennes)

A une époque, des ministres de la santé voulaient récupérer la sommes (PSNP) pour la CPAM

Malheureusement, le sujet sur « l'accès aux centres médicaux sncf » pour les retraités est refusé définitif

Enfin la loi sur la fin de vie est toujours dans les cartons, dissolution oblige, encore Bravo, et il faudra la aussi tout reprendre à zéro...

UN BILLET D'HUMEUR DE NOTRE SECRÉTAIRE

Après une année 2024 agitée, 2025 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices. Un gouvernement « retailée » (!!!) avec la princesse du 49.3 ou un cheval de retour cumular d'échecs électoraux en Espagne et qui revient retenter sa chance en France voilà, la nouvelle tambouille de la Macronie.

On ne pouvait pas espérer mieux de ce JUPITER en fin de course qui en quelques mois a entraîné notre pays dans un gouffre sans précédent depuis la fin de la 2eme guerre mondiale.

Alors quand sera actée la fin du règne du président des riches. A terme ou avant ??? Car déjà les vautours sont prêts a terminer le travail à coups de motion de censure. Il faut bien reconnaître qu'avoir 65 % de mécontents pour un nouveau 1^{er} ministre aussi charismatique qu'un coffre-fort bien rempli...) en moins d'une semaine de pouvoir est quelque chose qui défie l'entendement.

Mais quels sont les alternatives aujourd'hui ???

2 extrêmes sans foi ni loi

ET rien d'autre alors ??? car tous sont arcs boutés sur leurs statistiques pour ramasser la plus grosse part d'un gâteau qui d'ailleurs diminue de jour en jour.

On ne gouverne pas avec des utopies ou avec une calculette et la réalité se regarde en face à Mayotte tout comme dans le reste de ce pays où la casse sociale est redevenue à la mode et pas que dans le monde agricole, hospitalier ou de la police et justice et ce, pour le plus grand bonheur du CAC 40 et de ses dévouées actionnaires et autres charognards.

Faut-il ajouter que le monde de l'entreprise est de plus en plus sujet aux crises, au point que la nouvelle hantise des salariés, c'est de se retrouver chez France Travail.

Tiens, tiens, quel bel euphémisme pour retrouver un emploi !

Noël n'est pas le même pour tous, ce n'est pas récent même s'il vaut mieux être Français n'en déplaie aux pseudo âmes charitables de tout (mauvais) poil qu'être Syrien ou habitant de KIEV

Mais il y a toujours un peu d'espoir, heureusement dans cette société de M... Celle de faire un don ou de l'initiative associative ou syndicale et bien plus simplement : Offrir un croissant, un café a celui qui fait la manche devant la boulangerie du coin, donner des produits aux collectes (mêmes que ceux que tu achètes, pas de la sous marque à 3 balles)

Certains toujours les mêmes diront que c'est se donner bonne conscience, peut-être mais c'est mieux que de passer son chemin

Le bureau SNR cheminots à une pensée aux adhérents CFDT et aux associations Caritatives qui travaillent pour que ce Noël soit moins difficile à supporter.

DRY JANUARY : JE FAIS LE POINT SUR MA CONSOMMATION D'ALCOOL !

Le mois de janvier est traditionnellement synonyme de bonnes résolutions. Et si cette année, vous décidez de faire une pause dans votre consommation d'alcool ?

Deux bonnes raisons de participer à Dry January (ou défi de janvier en français)

- **Améliorer votre santé** : réduire votre consommation d'alcool a des effets bénéfiques sur votre sommeil, votre poids, votre peau et votre énergie.
- **Mieux vous connaître** : ce défi vous permettra de prendre conscience de votre relation à l'alcool et d'identifier les situations où vous êtes tenté de boire.

Prêt à relever le défi ?

Inscrivez-vous sur dryjanuary.fr ou téléchargez l'application Try Dry pour recevoir, tout au long du mois de janvier, des astuces, des partages d'expériences ou encore des recettes de cocktail sans alcool. N'hésitez pas à inviter vos proches à participer !

Santé publique France vous accompagne

Pour vous aider dans votre démarche, Santé publique France a entièrement repensé son site Alcool-info-service. Vous y trouverez de nombreuses ressources pour :

- **Évaluer votre consommation** : des outils en ligne pour évaluer votre consommation d'alcool et identifier d'éventuels risques.
- **Mieux comprendre les effets de l'alcool sur votre santé** : des informations claires et accessibles sur les conséquences de la consommation excessive d'alcool.
- **Trouver des conseils pratiques** : des astuces pour réduire votre consommation, des témoignages de personnes ayant réussi à arrêter de boire, et des conseils pour parler de votre consommation avec votre entourage.
- **Bénéficier d'un accompagnement personnalisé** : un service d'écoute en ligne est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Rendez-vous sur le site Alcool-info-service pour en savoir plus et commencer votre parcours vers une consommation d'alcool plus modérée.

Bon à savoir

Si vous, ou un de vos proches, avez besoin de parler de votre consommation ou de votre rapport à l'alcool et souhaitez vous faire aider, l'association La Santé de la Famille peut vous accompagner. En savoir plus www.lasantedelafamille.fr

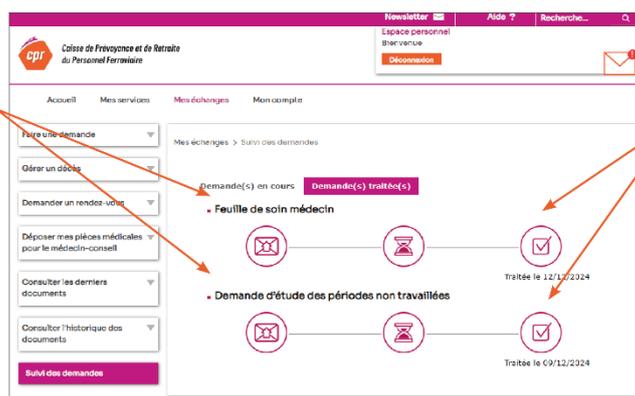
Pour les personnes alcoolodépendantes, arrêter brusquement de boire peut être dangereux pour la santé. Si vous pensez être concerné ou avez un doute, consultez un professionnel de santé avant de vous engager dans le Dry January.

NOUVEAU ! CONSULTEZ LE SUIVI DE VOS DEMANDES FAITES À LA CPR

Vous pouvez désormais, depuis votre Espace personnel, consulter l'état d'avancement de vos demandes adressées à la CPR, quel que soit le canal utilisé (par courrier, lors d'un dépôt en lieu d'accueil, en ligne...).

Avec ce nouveau téléservice, vous pouvez suivre, à tout moment, l'état d'avancement de vos demandes pour de nombreux motifs relatifs à l'assurance maladie ou la retraite, qu'il s'agisse d'une feuille de soins, d'une demande de prestation, d'une demande d'accord...

De nombreux motifs relatifs à l'assurance maladie ou la retraite sont ainsi concernés, qu'il s'agisse d'une demande d'accord préalable, d'une feuille de soins, d'une demande de prestation...



Une fois connecté, des pictogrammes et des indications datées vous aident à vous repérer et à visualiser toutes les demandes effectuées au cours des 3 derniers mois.

Capture d'écran de l'Espace personnel indiquant, à l'aide de flèches et de pictogrammes, les demandes en cours ou traitées, les motifs des demandes relatifs à l'assurance maladie ou la retraite et l'état d'avancement des demandes. Les demandes effectuées au cours des trois derniers mois sont visibles.

À noter

Simple et pratique, il existe un statut « En attente de pièces » lorsque vous devez transmettre des documents complémentaires pour instruire votre demande. **Pour plus de réactivité, vous pouvez déposer les pièces attendues directement dans l'Espace personnel** ; il n'est pas nécessaire de les transmettre par voie postale ou de les déposer dans un lieu d'accueil.

Pour une demande de remboursement, il peut y avoir quelques jours de délai entre la fin de l'instruction de la demande et l'affichage du paiement sur votre compte bancaire.

En ayant « le réflexe Espace personnel », vous assurez votre tranquillité d'esprit et pouvez consulter 24h/24 et 7j/7 l'ensemble de vos demandes : n'attendez plus pour vous connecter !

Vous n'avez pas encore créé votre Espace personnel ? Suivi le guide pour ouvrir votre compte en quelques clics.

Une fois votre Espace personnel en ligne créé, vous pourrez bénéficier de nombreux services personnalisés et sécurisés liés aux domaines de l'assurance maladie et de la retraite. Vous pourrez ainsi consulter vos demandes, documents, remboursements et décomptes, générer une attestation d'ouverture de droits, demander votre carte européenne d'assurance maladie, transmettre facilement et rapidement des pièces administratives, effectuer une simulation de pension, demander votre retraite en ligne...

Victime d'une agression ou d'un accident causé par un tiers ? Pensez à le déclarer !

Accident de la circulation (vélo, automobile, transport en commun, trottinette...), accident médical ou scolaire, accident sportif, coups et blessures volontaires (avec dépôt de plainte et constatation des blessures) ou encore morsures par un animal... sont autant de situations à déclarer à la CPR.



Pourquoi déclarer votre accident ?

Vous devez déclarer votre agression ou accident causé par un tiers à la CPR et votre mutuelle.

Vous pouvez effectuer votre déclaration

[Régime spécial](#)

Si vous êtes statutaire SNCF relevant du **régime spécial**, vous pouvez contacter la CPR :

[en ligne](#)

- via votre [Espace personnel](#), rubrique « Vos demandes / Autres demandes » et en cliquant sur l'onglet Recours contre tiers. Remplissez ensuite le formulaire afin de déclarer l'accident.

[par courrier](#)

CPRPF

Service Recours Contre Tiers

17 avenue Général Leclerc
13347 MARSEILLE CEDEX 20

[par téléphone](#)

Au numéro : [04 95 04 04 04](tel:0495040404)



[Régime général](#)

Si vous êtes contractuel SNCF, salarié d'une autre entreprise ferroviaire relevant du **régime général**, vous pouvez contacter la CPR :

[en ligne](#)

- sur [Démarches Simplifiées](#) où il suffit d'indiquer les circonstances de l'accident et les renseignements sur la victime

[par courrier](#)

CPRPF

C908

17 avenue Général Leclerc
13936 MARSEILLE CEDEX 20

[par téléphone](#)

Au numéro vert : [04 95 04 04 04](tel:0495040404)

Une fois les premiers éléments reçus, le service Recours contre tiers vous contactera pour la suite du traitement de votre dossier.

Pour plus d'informations sur les accidents causés par un tiers, [rendez-vous sur la page dédiée.](#)

RETRAITE :

Le taux de la CSG révisé, voici les nouveaux seuils et ce que ça implique pour votre pension

La contribution sociale généralisée (CSG) appliquée aux retraités sera ajustée en 2025, impactant directement le montant des cotisations sociales. Cette revalorisation intervient chaque année en fonction de l'évolution des prix, et les seuils déterminant les taux de CSG ont été mis à jour, selon la circulaire de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) du 17 décembre 2024. Voici ce que cela signifie pour les retraités.

Pour l'année 2025, les retraités verront leur CSG ajustée en fonction de leur revenu fiscal de référence (RFR). Ce dernier est tiré de l'avis d'impôt 2024, qui se base sur les revenus de 2023. Selon ce RFR, les retraités seront soumis à un taux de CSG différent : soit un taux réduit, médian ou normal. Les taux de CSG en 2025 seront les suivants :

- 3,8% de CSG (taux réduit), applicable aux revenus les plus bas,
- 6,6% de CSG (taux médian) pour les revenus intermédiaires,
- 8,3% de CSG (taux normal) pour les revenus plus élevés.

Le taux applicable est déterminé par le RFR du foyer, avec des seuils précis. Par exemple, pour une personne seule avec une part fiscale, le taux réduit (3,8%) s'applique si le RFR ne dépasse pas 12 817 euros, tandis que le taux normal (8,3%) sera appliqué dès 26 004 euros de RFR. Pour un couple avec deux parts fiscales, les seuils sont respectivement de 19 661 euros et 39 886 euros.

Les retraités peuvent également être soumis à deux autres cotisations : la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) à hauteur de 0,5%, ainsi que la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) à 0,3%, ce qui augmente le total des prélèvements sociaux.

Une évolution du taux de CSG peut engendrer des incompréhensions, notamment lors du passage d'un taux réduit à un taux médian ou normal. Un changement de tranche de RFR ne se fait pas immédiatement. En effet, même si un retraité voit son RFR augmenter, il ne subira l'augmentation de son taux de CSG qu'au bout d'une année complète de maintien dans cette nouvelle tranche. Ainsi, si un retraité bascule du taux réduit (3,8%) vers un taux supérieur, il restera au taux

réduit pendant un an, sauf si l'augmentation de son RFR se confirme sur deux années consécutives.

La retraite de base non impactée

En outre, ce changement de taux n'impacte pas uniquement la pension de base. Comme l'explique MoneyVox, lorsque le taux de CSG évolue, cette variation affecte aussi la pension complémentaire versée par l'Agirc-Arrco, mais celle-ci sera appliquée plus tard, au mois de mars. Ce décalage peut entraîner une double évolution, et il est donc important pour les retraités de bien comprendre ce mécanisme afin d'éviter des désagréments liés à la gestion de leur budget.

Cette année, les retraités devront donc surveiller attentivement leur RFR et les seuils associés pour anticiper les changements dans leurs prélèvements sociaux, tout en prenant en compte les ajustements à venir dans le système de retraite.

INFOS FERROVIAIRE

Marché ferroviaire en 2023 : trafics voyageurs en hausse, fret en recul

Le bilan annuel de l'Autorité de régulation des transports (ART) fait un tour d'horizon de l'activité ferroviaire en France. Ce 8e bilan annuel de l'ART consacré au marché ferroviaire porte à la fois sur le trafic de voyageurs et sur le fret.

Le secteur ferroviaire représente plus de 150 000 salariés (équivalent temps plein) pour la gestion et l'entretien de l'infrastructure et des gares, ainsi que pour les activités de transport de fret et de voyageurs.

Le transport de voyageurs en hausse malgré une offre en baisse

En 2023, la fréquentation des trains augmente de 6% :

- +5% pour les services conventionnés TER en 2023 (+21% depuis 2019) ;
- +6% pour les services de trains aptes à la grande vitesse (TAGV) alors que l'offre a diminué (-15% depuis

2019). Cette diminution s'explique à la fois par des mouvements sociaux mais aussi par la réduction du parc de TGV, en baisse de près de 40 trains depuis 2019.

La conjonction de la hausse de la fréquentation et d'une offre en baisse entraîne une augmentation du taux d'occupation des trains. Les RER et transiliens ont quant à eux connu une baisse de fréquentation de 6% parallèlement à la baisse de l'offre (-7%).

Les retards sont en hausse par rapport à 2019 pour tous les services.

En 2023, les taux de retard observés pour les services conventionnés ont augmenté sur la quasi-totalité des mois de l'année. 10% des retards de trains sont liés aux aléas climatiques.

La hausse de la fréquentation et des taux d'occupation des TAGV ou les défauts de matériels roulants influent aussi sur la ponctualité.

À fin 2024, trois lots d'offre ferroviaire ouverts à la concurrence ont été attribués à des opérateurs alternatifs à la SNCF concernant le transport de voyageurs. L'activité reste dominée par les marques et filiales de SNCF Voyageurs, qui représentent, près de 85% de part de marché, devant les filiales du groupe SNCF Eurostar (6%) et Lyria (4%). Les deux nouveaux opérateurs italien Trenitalia France et espagnol Renfe Viajeros représentent chacun moins de 1% de part de marché.

Des infrastructures vieillissantes et fret en baisse

Après une baisse importante en 2022 (-11%), les dépenses d'investissements de SNCF Réseau sont restées stables en 2023. Près de 60% de cette somme est consacrée aux voies. L'âge des voies du réseau ferré national (RFN) s'est stabilisé à 28,4 ans en 2023 (+1 mois). Cette stabilisation marque un point d'arrêt au rajeunissement constaté entre 2015 et 2022 des voies sous gestion de SNCF Réseau.

Les voies les plus circulées ont fait l'objet d'un effort de régénération, elles rajeunissent de 5 mois alors que les voies les moins circulées vieillissent de 6 mois.

Les revenus des gares sont composés à plus de 72% des redevances perçues pour des prestations régulées. Sauf pour les grandes gares qui développent d'autres revenus, à hauteur de 46% de leurs recettes, issus notamment de la location de leurs espaces en gare pour diverses activités commerciales.

Les activités ferroviaires de fret sont organisées, fin 2023, par 21 entreprises ferroviaires, soit 2 de moins qu'à fin 2022. En 2023, le transport ferroviaire de marchandises totalisait 29,4 milliards de tonnes km, soit une chute de près de 17% par rapport à l'année 2022. L'emport moyen des trains chute à 560 tonnes contre 600 tonnes en 2021 et 2022.

Cette chute met fin à la hausse continue de l'emport constatée entre 2017 et 2021

LYON-TURIN :

Pourquoi cette ligne ferroviaire divise-t-elle tant ?

Des manifestations sont prévues le week-end du 16 au 18 juin dans la vallée savoyarde contre le chantier de la ligne ferroviaire reliant Lyon à Turin en passant sous les Alpes. Encensé par des élus locaux, ce projet pharaonique pour désengorger le transport routier est perçu comme anti-écologique et dispendieux par ses opposants.



Autorisation ou pas de manifester, des tensions sont à prévoir aux abords du chantier de la ligne ferroviaire dans la vallée de Maurienne de vendredi 16 soir à dimanche 18 juin. Réunies sous la bannière « *Stop au Lyon-Turin. Le réveil des montagnes* », une douzaine d'organisations ont décidé de maintenir leur rassemblement international, malgré son interdiction par la préfecture de Savoie. Des partis politiques (LFI, EE-LV) ou syndicats (Sud-rail, Solidaires, la Confédération syndicale...) y côtoient des associations et collectifs comme les No-Tav italiens et les Soulèvements de la Terre, menacés de dissolution par le gouvernement.

Interdiction préfectorale

Anticipant des affrontements violents comme lors du rassemblement contre les méga-bassines de Sainte-Soline fin mars 2023, le préfet de la Savoie François Ravier a décidé d'interdire la manifestation pour risque de « *graves troubles à l'ordre public* ». Cette mobilisation susceptible de réunir « *plus de 3 000 personnes, dont plus de 400 radicaux* » fait « *craindre des intrusions et des dégradations sur les chantiers* », s'est-il justifié jeudi 15 juin devant la presse.

À lire aussi *Italie : Lyon-Turin, la ligne ferroviaire de la discorde*

Les organisateurs du rassemblement ont aussitôt saisi la justice contre cette interdiction qualifiée de « *déni de démocratie* » ou d'« *attaque au droit de manifester* ». Alors que le tribunal administratif de Grenoble devait se prononcer vendredi après-midi, les organisateurs promettaient de maintenir quoi qu'il en soit des « *actions symboliques* » dans des lieux qui seraient fixés au dernier moment.

Une menace écologique pour les opposants

Que des élus et défenseurs de l'environnement s'opposent à un projet de 270 km de voies ferroviaires à grande vitesse (dont 70 % de voie en France) destiné à

désengorger le trafic routier dans la vallée paraît contre-intuitif. La vocation du projet est en effet d'« organiser un report de près d'un million de poids-lourds de la route vers le rail », répète Telt, la société binationale du Tunnel euroalpin Lyon-Turin.

Mais plus que la finalité, les opposants dénoncent « les impacts écologiques » d'un chantier « ferroviaire titanesque, impliquant le forage de 260 km de galeries à travers les massifs alpins ».

À lire aussi En Haute-Savoie, l'or bleu crée des tensions

Selon l'association Vivre et Agir en Maurienne, les 57,5 km du tunnel (dont 45 km en France) destiné à traverser les Alpes entre Saint-Jean-de-Maurienne et Suse menacent de vidanger des nappes phréatiques déjà basses et de modifier la circulation de l'eau dans la roche. À l'image d'un tarissement d'eau du ruisseau et la cascade de la Chapelle Saint-Benoît, près d'Aussois, observé par les habitants.

Les écologistes accusent aussi ces travaux de « détruire la montagne pour les intérêts économiques, au détriment du vivant ». « La montagne n'est pas un gruyère », s'insurge l'association Mountain Wilderness.

Selon une « commission d'enquête populaire parlementaire » initiée par les partis et syndicats participant à la mobilisation, le « projet pharaonique » de « seconde ligne ferroviaire entre Lyon et Turin », engendrerait « 1 500 hectares de zones agricoles et naturelles à artificialiser » ou « le drainage de 100 millions de mètres cubes d'eau souterraine à prévoir chaque année ».

Un enjeu économique diversement apprécié

Jugé « essentiel » depuis une vingtaine d'années par l'Union européenne qui s'est engagée à financer 40 % des 9,6 milliards d'euros nécessaires la construction du seul tunnel (sur un projet désormais estimé à 26 milliards d'euros au total), le Lyon-Turin est désormais soutenu par le gouvernement italien de Giorgia Meloni, qui espère que la France tiendra ses engagements de financer les 150 km de voies d'accès entre Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne.

À lire aussi Lyon-Turin : une étape franchie pour le chantier de la ligne à grande vitesse

Une large majorité de maires de la métropole de Lyon, principalement de droit et du centre, a appelé mardi 13 juin à « l'union sacrée » pour défendre le projet du Lyon-Turin, dont ils attendent des retombées en termes de développement économique régional, et de raccourci de temps de trajet : Lyon serait alors à 1 h

47 de Turin (contre 3 h 47 actuellement) et Milan, à 4 h 30 de Paris (au lieu de 7).

Dans un texte commun, ils accusent l'exécutif métropolitain, dominé par EELV et LFI, de vouloir « faire dérailler le projet » en le présentant « comme un danger pour la planète ». Ils exhortent aussi le gouvernement à respecter ses engagements.

Des alternatives moins dispendieuses proposées

Alors que les travaux aux abords du tunnel ont commencé et que le gouvernement doit prendre une décision sur le tracé des 150 km de voies d'accès vers le tunnel en cours de construction, les maires s'inquiètent de voir le projet transformé en un « Dijon-Turin ». C'est l'une des options du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, qui préconise de reporter le projet à 2042 et de privilégier d'ici là la ligne historique Dijon-Modane.

CONTACTS UTILES

Caisse de Prévoyance et de Retraite

N° unique de contact :

04 95 04 01 11 www.cprpsncf.fr

Site officiel de la SNCF

www.sncf.com

Action Sociale N° vert :

0 800 206 630

Internet : action.sociale@sncf.fr

Agence Famille « Facilités de Circulation »

N° vert : 0 809 400 110

29 rue RIOLAN

CS 10411 80041 AMIENS

Pour gérer vos facilités de circulation :

<https://facilites-circulation.sncf.fr/login>

<https://services-aux-retraites.sncf.com>



**EN CE MOIS DE JANVIER,
LE BUREAU DE LA SNR VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2025,
AINSI QU'À VOTRE FAMILLE**

